

Mastic de fenêtres amianté 6

Retrait de la masse d'égalisation entre le cadre et la maçonnerie

L'essentiel en bref

- La présente fiche thématique décrit la manière d'enlever le mastic amianté situé entre l'élément de fenêtre ou de façade et la maçonnerie (masse d'égalisation) avec des outils manuels.
- La procédure est applicable si une aération naturelle peut être garantie lors de l'assainissement et si d'éventuels restes de mastic ne doivent pas être poncés. Sinon, les travaux doivent être réalisés selon la directive CFST 6503 (chapitre 7).

Préparation du travail

Détermination des dangers

- Avant le début des travaux, il faut identifier les risques et planifier les mesures nécessaires.

Instruction

- Le personnel doit être instruit au sujet des risques et de la méthode de travail appropriée avant le début des travaux.

Équipements de protection individuelle (EPI)

- Masques à poussière jetables du type FFP3
- Combinaison à capuche à usage unique de catégorie 3, type 5/6
- Lunettes de protection

Zone d'assainissement

- Isoler la zone d'assainissement avec une feuille en plastique.
- Interdire l'accès de tiers à la zone d'assainissement (panneaux d'interdiction).
- Évacuer tout le mobilier de la zone d'assainissement.
- Recouvrir les éléments non décontaminables au moyen de feuilles en plastique.
- Couvrir le sol d'une feuille en plastique afin de recueillir les morceaux de mastic.

En cas de retrait de mastic de fenêtres amianté au ciseau à bois ou à la spatule, une libération assez importante de fibres d'amiante est possible.

Des professionnels du bâtiment dûment formés peuvent effectuer les travaux en respectant la procédure décrite ici.



1 Découpage du cadre de la fenêtre à la scie égoïne.



2 Aspirateur industriel de classe H (amiante).



3 Masque à poussière jetable FFP3.



4 Retrait du mastic au cutter.



5 Zone de travail correctement séparée.



6 Sac en plastique avec marquage «Amiante».

Équipements techniques

- Aspirateur industriel de classe H (amiante)
- Scie-sabre ou scie égoïne électrique

Matériel et outils nécessaires

- Pied de biche/Pic
- Tournevis
- Ciseau à bois, spatule, cutter, etc.
- Feuilles en plastique et ruban adhésif
- Sacs en plastique avec marquage «Amiante»

Exécution des travaux

Retrait du mastic de fenêtres

- Détacher le cadre de la fenêtre de la maçonnerie avec des outils appropriés.
- Enlever le mastic du cadre et de la maçonnerie en aspirant à la source avec un aspirateur industriel de classe H.
- Mettre les déchets dans des sacs en plastique doubles et indéchirables repérés par le marquage «Amiante».
- Déposer soigneusement les sacs dans une benne. Ne pas jeter ni utiliser de goulotte à gravats.

Pauses

- Ne pas fumer, manger, etc. aux abords de la zone de travail.

Hygiène

- Veiller à ne pas salir les vêtements en retirant la combinaison à usage unique.
- Ne pas emporter de vêtements contaminés à la maison.
- Utiliser les possibilités de douche et de lavage à disposition.

Prescriptions applicables

OTConst Art. 3.2, 4, 81-86
 Directive CFST 6503 «Amiante»

Fin des travaux

Nettoyage

- À la fin des travaux, effectuer un nettoyage approfondi de la zone d'assainissement avec un aspirateur industriel de classe H et un chiffon humide.
- Selon l'usage ultérieur prévu, il est recommandé de faire appel à un institut indépendant pour confirmer au moins par pointage la décontamination par une mesure de l'air ambiant selon la norme VDI.

Déchets

- Les matériaux doivent être éliminés conformément aux prescriptions cantonales en vigueur.
- Les sacs doivent être entreposés et transportés dans des bennes fermées.



Informations complémentaires

www.suva.ch/amiante
www.forum-amiante.ch

Fiches thématiques sur le thème «Mastic de fenêtres amianté»:

- Aperçu, www.suva.ch/33039.f
- Retrait au ciseau à bois ou à la spatule en plein air, www.suva.ch/33040.f
- Retrait par réchauffement, www.suva.ch/33041.f
- Retrait avec des machines et outils manuels, www.suva.ch/33042.f
- Séparation des vitrages lors de travaux de démolition en plein air, www.suva.ch/33043.f

Suva, secteur génie civil et bâtiment
 Tél. 021 310 80 40, genie.civil@suva.ch